



Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

31/4/25

Service Préfecture

ID : 031-213104219-20250403-DEC2025_21-AR

Commune de PINS-JUSTARET

DECISION N° 2025-21

PORTANT CONTRAT POUR LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE DES ALAE AU GS JEAN JAURES

Le Maire de PINS-JUSTARET ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu la délibération 2024-05-08 en date du 15 octobre 2024 par laquelle le Conseil municipal a chargé Monsieur le Maire, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

Considérant qu'il convient de conclure un contrat pour la maintenance des installations de génie climatique des ALAE au groupe Scolaire Jean Jaurès,

Considérant l'offre remise par la société CLIMATER Maintenance SO,

DECIDE :

Article 1er :

Le contrat est attribué à la société CLIMATER Maintenance Sud-Ouest, 175 boulevard du Danemark 82000 MONTAUBAN comme indiqué ci-dessous :

Contrat de maintenance des installations de chauffage, rafraichissement et ventilation du centre de loisirs de Pins-Justaret.

- Durée 1 an à compter du 1/05/2025 renouvelable par tacite reconduction par période d'un an.
- Prix révisibles.

Désignation	Montant du contrat en euros HT
Redevance annuelle	2 320.00 euros
Taux horaire hors contrat MO (pièces en sus)	55.00 euros
Déplacement hors contrat	65.00 euros



Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 3/4/25

ID : 031-213104219-20250403-DEC2025_21-AR



Article 2

La présente décision sera publiée et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité.

Article 3

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pins-Justaret le 03/04/2025,

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

